

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 444

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191220

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Dispositif Adulte relais – Conventions entre l'Etat et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 444

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191220

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Dispositif Adulte relais – Conventions entre l'Etat et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le dispositif Adulte relais vise à développer la médiation sociale et culturelle dans les quartiers prioritaires ainsi qu'à faciliter le parcours professionnel de ses bénéficiaires (décret n°2002-374 du 20 mars 2002).

Il s'agit d'un dispositif d'emploi aidé concernant les personnes âgées d'au moins 30 ans, sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, et résidant en particulier en quartier prioritaire de la politique de la ville. Des actions de formations sont proposées durant le contrat en fonction des compétences dont l'acquisition est visée.

L'Etat, par l'intermédiaire du Commissariat général à l'égalité des territoires, verse une aide de 19 349, 15 €par poste.

La Ville de Saint-Etienne s'est déjà engagée dans ce type de dispositif par délibération autorisant ainsi le recrutement de deux médiateurs sociaux, l'un à la maison des projets de Montreynaud, l'autre à la maison des projets de la Cotonne, en contrat adulte relais dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne souhaite recruter deux nouveaux agents en contrat adulte relais afin de poursuivre les actions mises en place avec les habitants, les structures associatives, les acteurs économiques et les différents services de la Ville, de Saint-Etienne Métropole et de l'Etat.

Au regard du besoin d'accompagnement des habitants pour la co-construction du futur équipement culturel du quartier Sud-Est, il est proposé le recrutement d'un Adulte relais Conciergerie du projet équipement socio culturel dont les missions seraient les suivantes :

- faire vivre une communauté de participants, un réseau de pairs,
- amplifier la dynamique participative,
- accompagner la mise en oeuvre d'actions de préfiguration,
- valoriser la démarche.

De même, au regard de la dynamique des conseils citoyens des 6 quartiers politique de la ville, il est proposé le recrutement d'un Adulte relais Conseil citoyens dont les missions seraient les suivantes :

- améliorer la lisibilité des conseils citoyens pour les habitants et les partenaires,
- aider au développement des conseils citoyens,
- favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Ces deux agents « adultes relais » seront intégrés au service Politique de la ville de la Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale.

□ **Contenu :**

Afin de recruter ces 2 médiateurs dans le cadre du dispositif adulte-relais, il est nécessaire de conclure avec l'Etat, deux nouvelles conventions pour ces postes.

Ces conventions visent à préciser les engagements réciproques et détaillent le type de missions, la mise en oeuvre du recrutement, du suivi, et les modalités d'organisation des formations.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : Dépense : 60 872€(30
436€par adulte)
Recette : 38 698,3€(19
349,15€par adulte)

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	Dépense : 60 872€ Recette : 38 698,3€ Charge nette pour la Ville : 22 174€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les conventions à intervenir avec l'Etat pour le recrutement de ces deux adultes relais,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats de travail.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 45 voix pour, 0 voix contre, 8 abstention(s)

Imputation budgétaire

Exercices 2020 à 2023
(sous réserve du vote des crédits)
Dépenses Chapitre 012 –
article 64168
Recettes Chapitre 74 -
Article 74718

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

**Marie-Christine
BUFFARD-AZOULAY**